



Novembre 2022

NAO 2022 – 2023 : QUELLES SONT VOS ATTENTES ?

CONSULTATION DES SALARIES

Les négociations Annuelles Obligatoires ont débuté le 14 novembre 2022. Elles traitent les domaines suivants

- α La rémunération ;
- α Le temps de travail ;
- α Le partage de la valeur ajoutée ;
- α L'égalité professionnelle entre hommes et femmes ;
- α La qualité de vie au travail

Par le biais de cette consultation, vos élus UGICT CGT Degrémont souhaitent recueillir vos attentes sur ces thématiques afin de les porter auprès de la Direction lors des négociations.

REMPLEZ EN LIGNE LES QUESTIONNAIRES ANONYMES

REMUNERATION

En vous connectant sur : <https://forms.gle/DJUn48SMDAdFyzko8>

Ou **FLASHEZ** ce **QR code**



AUTRES THEMES

En vous connectant sur : <https://forms.gle/CTMSCWAmB3vLUJzP6>

Ou **FLASHEZ** ce **QR code**